College BERGPFAD
2 rue des Roses
57880 HAM SOUS VARSBERG
Tél : 03 87 50 11 30

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

« Voyage scolaire en Normandie
Du 14 mai au 18 mai 2019 »

Dossier de consultation

Date limite de réception des offres :
Lundi 05 novembre 2018 à 12h00

Procédure de consultation :
Marché passé selon une procédure adaptée
en application des articles 26 II et 28 du Code des Marchés Publics

ARTICLE 1 – PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

La personne publique contractante est l'Etablissement Public Local d'Enseignement – **Collège BERGPFAD** , représenté par le chef d'établissement **M Philippe PEROTTO**
Les renseignements administratifs sont à collecter auprès de **Monsieur Benoît JEANSON** Gestionnaire du Collège BERGPFAD par courriel benoit.jeanson@ac-nancy-metz.fr
Les questions afférentes au programme et au déroulé du séjour auprès du **professeur organisateur M. Alain KLEIN** par courriel alainklein@ac-nancy-metz.fr

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Société : Collège BERGPFAD

Représentée par : Philippe PEROTTO

Adresse : 2 rue des Roses, 57880 HAM SOUS VARSBERG

Fait une offre pour le voyage : Normandie du 14 au 18 mai 2019.

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à livrer les services demandés au prix indiqué ci-dessous :

Voyage

Montant HT : .....

Taux de TVA : .....

Montant TTC (en chiffres) : .....

Montant TTC (en lettres) : .....

.....

Signature de l'offre par le candidat :

A ....., le ..... Signature

ARTICLE 3 – CAHIER DES CHARGES DU MARCHE

Programme de séjour en Normandie
(Sous réserve de modification des dates, visites et de leur ordre)

*** Dates** : du mardi 14 mai au 18 mai 2019.

*** Participants** : 65 élèves (3ème 14 ans) / 5 accompagnateurs

*** Prestations demandées :**
- transport en autocar, les frais de péages et de parking, l'hébergement et la pension du (des) conducteur(s)
- L'hébergement des participants en hôtel
- La pension complète du dîner du 14/05/2019 au dîner du 17/05/2019
- La réservation auprès des sites et musées
- Un dossier de voyage complet
- Les services d'un guide de langue française pour la (ou les) visite(s) de :
  - Plages du débarquement
  - Grèves de la baie du Mont Saint Michel
- Les entrées aux musées et monuments mentionnées au programme.

*** Programme :**

> Mardi 14 mai :
- Départ de l'établissement en direction de Caen.
- Visite du mémorial de Caen
- Visite libre de Pegasus Bridge

> Mercredi 15 mai:
- Circuit en autocar des Plages du Débarquement avec guide (pour la journée)
- Cimetière allemand de la Combe
- Cimetière Américain de Colleville sur Mer
- Séance au cinéma 360° d'Arromanches.

> Jeudi 16 mai :
- Visite libre de la cité de la Mer
- Temps libre au bord de mer

> Vendredi 17 mai :
- Route vers le Mont Saint Michel
- Visite libre du village médiéval, des remparts et de l'Abbaye
- Visite guidée des grèves de la Baie du Mont Saint Michel
- Départ en début de soirée vers Ham Sous Varsberg

> Samedi 18 mai :
- Retour devant l'établissement scolaire en tout début de matinée.

Le prix comprendra notamment :

- l'intégralité des frais de visites pour les élèves et les professeurs

ARTICLE 4 – FORME DU MARCHE

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles 26 II et 28 du Code des marchés publics.

ARTICLE 5 – MODALITES DU MARCHE

Date et heure limite de remise des offres : **Lundi 05 novembre 2018 à 12h00**

Délai de validité des offres : quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la limite fixée par la réception des offres.

ARTICLE 6 – PRIX DU MARCHE

Les prix sont réputés prendre en compte toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations de transports de personnes ainsi que tous les frais afférents à la rémunération et à la formation du personnel, aux assurances obligatoires à la couverture du titulaire, aux autres charges annexes directement ou indirectement liées au fonctionnement du service.
Le prix du marché fera apparaître clairement le détail des prestations incluses.
Les prix sont fermes.

ARTICLE 7 – MODE DE REGLEMENT

Le règlement des achats se fera par virement administratif sur présentation de facture.
Le délai de paiement ne dépassera pas trente (30) jours. Prévoir un échéancier de règlement pour le versement des acomptes.

ARTICLE 8 – PRESENTATION ET CONTENU DU DOSSIER

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- Un devis détaillé avec programme précis du séjour et échéancier des règlements (paiement d'acomptes avant le voyage pour un montant maximum de 70 % de montant total)
- Le présent document « Document de consultation » complété et signé

ARTICLE 9 – JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué en fonction des critères suivants, affectés d'un coefficient de pondération :

- Prix (50%)
- Qualité des produits et service (50 %)

ARTICLE 10 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être adressées par courrier électronique, et porteront la mention du nom du candidat et l'objet du marché.

Coordonnées pour la transmission des offres :

- Courriels : **ce.0572359E@ac-nancy-metz.fr**
  Copie à alainklein@ac-nancy-metz.fr

ARTICLE 11 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée :

Oui ☐ **Non** ☐

A ....., le ..... Signature